VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 09 AVRIL 2015 A 19 H

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Michel LIEBGOTT, Président

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme LEONARDI (UCKANGE).

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 12 mars 2015.

REPREND les délégations données au bureau et au Président.

ABROGE la délibération n° 2014-003 du 10 avril 2014 portant à fixer à 11 le nombre de vice-présidents ; **FIXE** à 12 le nombre de vice-présidents à compter du 10 avril 2015.

ELIT M. DECKER en qualité de 11ème Vice-président et M. GREINER en qualité de 12ème Vice-président.

ABROGE la délibération n° 2014-006 du 10 avril 2014 portant détermination des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents à compter du 10 avril 2015 ; **ABROGE** la délibération n° 2014-048 du 19 juin 2014 portant détermination des indemnités de fonction des assesseurs délégués à compter du 10 avril 2015 ; **ABROGE** la délibération n° 2014-097 du 18 septembre 2014 portant détermination des indemnités de fonction du Président à compter du 10 avril 2015 ; **FIXE** comme précédemment à 40,45 % de l'indice terminal de la Fonction publique territoriale le taux pour le calcul de l'indemnité de fonction du Président à compter du 10 avril 2015 ; **FIXE** comme précédemment à 30 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale le taux pour le calcul des indemnités de fonction des Vice-Présidents, à compter du 10 avril 2015.

MODIFIE le dispositif de la délibération n° 2014-005 du 10 avril 2014 ; **FIXE** la composition du bureau comme suit : le Président, 12 Vice-présidents et 10 assesseurs.

VOTE le budget pour l'exercice 2015 par nature et <u>par chapitre</u> tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, certains chapitres correspondants à des opérations dont le détail en annexe ; **INTEGRE** le résultat et l'excédent d'investissement dont détail en annexe, ainsi que les restes à réaliser ; **VOTE** le budget général pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes : section de fonctionnement : 46 254 580,00 € et section d'investissement 36 020 443,51 € ; **VOTE** le budget annexe de la gestion immobilière qui s'équilibre en dépenses et recettes : section de fonctionnement : 213 000,00 € et section d'investissement 2 852 269,88 € ; **VOTE** le budget des zones économiques, qui s'équilibre en dépenses et recettes : section de fonctionnement : 5 184 695,00 € et section d'investissement : 5 667 063,50 € ; **VOTE** les subventions dont le détail figure dans le document budgétaire ; **VOTE** les allocations de compensation 2015 et la Dotation de Solidarité Communautaire 2015 selon tableau joint en annexe, sous réserve de modifications ultérieures ; **VOTE** les taux d'imposition suivants (inchangés par rapport à 2014) : CFE : 21,89 %, TH :8,92 %, FB :1,03 %, FNB : 9,87 %, TEOM : 12,33 %.

DONNE pouvoir à Monsieur Moreno BRIZZI pour représenter la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'assemblée des Présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre réunie à l'effet de procéder à l'élection de deux membres titulaires et deux membres suppléants du Conseil d'administration de l'EPFL. Cette assemblée est convoquée le 19 mai 2015 à 10h à Metz, Préfecture de la Moselle ; **DESIGNE** M BRIZZI , en qualité de candidat titulaire représentant des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre visés au 1 d) de l'article 5 décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié ; **DESIGNE** M CERBAI Fabrice, en qualité de candidat suppléant

représentant des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre visés au 1 d) de l'article 5 décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié.

ELIT M. MEDVES (membre titulaire) et M. HEYERT (membre suppléant) comme représentants de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein de la Commission de Suivi du Site (CSS) pour les installations de la Société Arcelor Mittal Atlantique Lorraine.

DONNE son accord sur le dossier « DISTRI E.C.F » concernant l'aide au loyer pour les entreprises hébergées au Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) Synergie; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec DISTRI E.C.F. ; **ACCORDE** une subvention de 3 900 € à DISTRI E.C.F. correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 1 950 € à DISTRI E.C.F. correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier « LORRAINE PUBLICITE » concernant l'aide au loyer pour les entreprises hébergées au Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) Synergie; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LORRAINE PUBLICITÉ ; **ACCORDE** une subvention de 2 700 € à LORRAINE PUBLICITÉ correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 1 350 € à LORRAINE PUBLICITÉ correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier « RELAXO PRO » concernant l'aide au loyer pour les entreprises hébergées au Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) Synergie; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec RELAXO PRO ; **ACCORDER** une subvention de 1 254 € à RELAXO'PRO correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 627 € à RELAXO'PRO correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ACCEPTE le versement d'une subvention de 25 000 € à Cap Fensch ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention et les pièces y relatives.

ADOPTE le règlement spécifiant les modalités d'intervention et d'attribution de l'aide financière de l'opération « Aide à l'investissement des commerçants, artisans et très petites entreprises du Val de Fensch » à destination des entreprises situées sur le territoire communautaire.

VOTE une subvention pour l'IUT de Thionville/Yutz de 10 336 € pour l'acquisition d'une 1ère tranche de la ligne de production alimentaire et d'une station de contrôle par ressuage sur le plan hygiène, sécurité et environnement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la « Charte de labellisation EcoQuartier » pour le projet d'aménagement de la ZAC de la Paix à Algrange, Nilvange et Knutange et tous les actes y afférents ; **PREND ACTE** de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch au « Club national des EcoQuartiers » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager l'ensemble des démarches ayant pour but d'obtenir le label national EcoQuartier pour la ZAC de la Paix.

DONNE leur accord quant à la proposition formulée ; **APPROUVE** l'inscription des communes d'Algrange, Knutange et Nilvange en tant que « territoires fragilisés » et le quartier Champagne-Argonne à Florange en tant que « territoire en veille active » au contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

ALLOUE une subvention de 5 000 € à AFOREST afin de soutenir son développement au sein du Val de Fensch.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de Fabrique de Hayange ; **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant estimatif de 3 600 € TTC ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de Fabrique de Serémange-Erzange ; **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant estimatif de 4 800 € TTC ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de Fabrique de Uckange ; **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant estimatif de 4 800 € TTC ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil presbytéral de Nilvange ; **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant estimatif de 12 600 € TTC ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à lancer les travaux.

APPROUVE la convention tripartite entre le Conseil général de la Moselle, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la Commune de Knutange portant sur l'aménagement d'un tronçon de la RD952 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec le Conseil général de la Moselle et la Commune de Knutange la convention relative à l'aménagement de la route départementale n° 952 à Knutange ; **ACCEPTE** la prise en charge par le Département du financement de la couche de roulement sur le secteur requalifié, à hauteur de 5 100 euros hors taxe et à affecter ces crédits aux recettes de l'exercice 2015.

DONNE son accord sur le remboursement à toutes les personnes susmentionnées de tous les frais occasionnés par ce déplacement à Paris le 8 avril 2015 sur présentation de justificatifs.

DESIGNE M. Moreno BRIZZI, 7ème vice-président en charge du service communautaire instructeur des autorisations d'urbanisme de la CAVF, président du comité de pilotage de l'EPFL en charge du suivi de la convention cadre de stratégie foncière avec l'EPFL ; **DESIGNE** M. TOCZEK membre titulaire du Comité de Pilotage Ad'hoc.

APPROUVE la convention de mise à disposition à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de terrain pour l'accès à la micro-crèche telle que présentée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

VOTE pour 2015 une subvention à l'Amicale du Personnel d'un montant total de 80 251 € ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Neufchef pour les travaux de réfection de chaussée sur la route de Moyeuvre à Neufchef ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs.

DONNE son accord sur le nouveau calendrier concernant la mise en place de la redevance incitative ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE la demande de subvention de la compagnie LES UNS LES UNES, pour la réalisation de l'action « CITE EN SCENES » 2015 ; **VOTE** la subvention de 11 000 € pour son action « CITE EN SCENES » pour

2015 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la convention de mise à disposition de la verrière du café de Metz à la commune de Ranguevaux du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020 ; **APPROUVE** la convention de mise à disposition ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Ranguevaux.

APPROUVE la dissolution du SMVT « Les 3 Frontières » au 30 juin 2015 ; **APPROUVE** le transfert des actifs, des contrats en cours ainsi que du personnel en place à une nouvelle structure, ou à défaut à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, plus gros contributeur du Syndicat, à charge pour elle d'organiser leur répartition auprès des autres collectivités précédemment adhérentes au SMVT ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

DESIGNE M. CERBAI J.P comme représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du comité de pilotage « Observatoire de l'Habitat » du SCOTAT.

APPROUVE la demande de permis de démolir des bâtiments sis au 17, avenue des Tilleuls à Uckange ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à déposer et signer la demande de permis de démolir et toutes les pièces y afférentes.

APPROUVE la convention triennale avec le Centre d'amélioration du logement de la Moselle (C.A.L.M.) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs triennale 2015-2016-2017 avec le Centre d'amélioration du logement de la Moselle (C.A.L.M.) ; **VOTE** une subvention annuelle de 13 910 € au titre de la mise en œuvre des missions d'animation du programme « Habiter Mieux » pour l'année 2015 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE une subvention annuelle de 6 798 € à l'ADIL 57 au titre de l'année 2015 pour le fonctionnement de l'EIE Moselle Nord ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention annuelle pour 2015 de 6 798 € à l'ADIL 57 ; AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention triennale y afférente (2015-2016-2017) avec l'ADIL 57 et toutes pièces s'y rapportant.

DONNE son accord sur les six dossiers présentés dans le cadre du programme « Habiter Mieux » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser l'aide financière aux six propriétaires occupants ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

DONNE son accord sur les dossiers présentés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habitat Dégradé » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification financière aux deux propriétaires énumérés ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

ABROGE la délibération n° 2015-019 ; **ABROGE et REMPLACE** la délibération n° 2013-042 par la présente ; **ARRETE** la liste des personnes admises dans le projet de relogement en habitat adapté et telles que mentionnées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELEGUE au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 09 mars 2015 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 10 avril 2014 :

<u>Décision n° 001-2015</u>
ADOPTE le procès-verbal du bureau du conseil de communauté du 1er décembre 2014.

<u>Décision n° 002-2015</u>
DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck ; **PREND EN CHARGE** les travaux à hauteur de 77 % du montant global pour la restauration de la charpente et la réhabilitation de quatre pièces au presbytère de Fameck, soit un maximum de 68 000 € TTC, les 20 000€ restant à la charge du conseil de fabrique de Fameck ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

Décision n° 003-2015

DONNE son accord sur ce dossier ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ECO TLC et toutes les pièces y afférentes.

Décision n° 004-2015

DONNE son accord sur ce dossier ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention et toutes les pièces y afférentes.

Décision n° 005-2015

APPROUVE la convention de mécénat pour l'organisation d'un événement au Parc du haut-fourneau U4 entre la société Les fées créatives et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

°°°°°

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

Décision n° 2014-336 du 29 décembre 2014

DECIDE d'accepter la proposition de Bureau Véritas définissant les prestations et le coût pour la vérification réglementaire de périodicité annuelle des appareils de levage et d'une inspection périodique tous les 40 mois des équipements sous pression.

Décision n° 2014-337 du 19 novembre 2014

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Fontoy et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2014-2015.

Décision n° 2014-338 du 19 décembre 2014

DECIDE d'accepter la proposition de l'UGAP pour la fourniture d'un camion châssis cabine de type RENAULT TRUCKS et la fourniture d'une benne à ordures ménagères suivant les descriptifs techniques.

Décision n° 2014-339 du 29 décembre 2014

DECIDE d'accepter la proposition de la Régie de quartier relative à l'enlèvement des ordures non ménagères à proximité des conteneurs et des espaces verts contigus aux immeubles appartenant à Batigère Sarel, des quartiers ouest de la commune d'Uckange.

Décision n° 2014-340 du 29 décembre 2014

DECIDE d'accepter la proposition de la Régie de quartier relative à l'enlèvement des ordures non ménagères autour des conteneurs du quartier de Rémelange.

Décision n° 2014-341 du 19 décembre 2014

DECIDE d'accepter la proposition de la Société BATIGESTION SAS relative à l'exercice d'une mission de syndic de l'immeuble tertiaire sis à 57240 NILVANGE.

Décision n° 2014-342 du 19 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société BUROLOR concernant les prestations de maintenance de six copieurs numériques, lot n° 2 de l'opération acquisition et maintenance de copieurs, portant prolongation de la durée dudit marché jusqu'au 31 janvier 2015.

Décision n° 2014-343 du 19 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'indemnité de sinistre pour le dommage survenu le 3 septembre 2013 au centre aquatique FERALIA par la compagnie d'assurance PNAS, titulaire de la police d'assurance responsabilité civile de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2014-344 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAIN de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires concernant les travaux de

gros œuvre, lot n°2 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange

Décision n° 2014-345 du 23 décembre 2014

DECIDE l'avenant n° 1 avec la société ISOLACIER de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires et d'en supprimer d'autres concernant les travaux de couverture étanchéité, lot 4 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-346 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 4 avec la société LEFEVRE SAS de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires et d'en supprimer d'autres concernant les travaux de menuiseries extérieures aluminium, lot n°5 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange

Décision n° 2014-347 du 29 décembre 2014

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Havange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2014-2015.

Décision n° 2014-348 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société LEFEVRE SAS de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires concernant les travaux de serrurerie, lot n°7 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-349 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société CLESTRA HAUSERMAN de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires concernant les travaux de cloisons démontables, lot 8 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-350 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société SILISTRINI SA de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier concernant les travaux de plâtrerie – faux-plafonds, lot 9 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-351 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société DEBRA de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier et d'en supprimer d'autres concernant les travaux de sols souples - chapes - parquets, lot 12 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-352 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société CERULLI MARCO de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier concernant travaux de plomberie - sanitaires, lot 15 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-353 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la SARL AXIMA CONCEPT de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier concernant les travaux de chauffage - ventilation, lot 17 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-354 du 19 décembre 2014

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Fontoy et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2014-2015.

Décision n° 2014-355 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société SECURITE SERVICES INSTALLATION de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier et d'en supprimer d'autres concernant les travaux d'électricité – courants forts et faibles, lot 18 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-356 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société MULLER TP de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires et d'en supprimer d'autres concernant les travaux de réseaux enterrés, aménagement des surfaces, lot n° 1 de l'opération pour la réalisation de VRD et espaces verts pour le futur siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-357 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société STRADEST de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins à l'acte d'engagement, au détail quantitatif estimatif et au bordereau des prix concernant les travaux de voirie et réseaux divers, lot n° 01 de l'opération de réfection de la rue Lavoisier ZAC Sainte-Agathe à Florange.

Décision n° 2014-358 du 29 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société RIEU ET CIE de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour la fourniture et pose du panneau concernant les travaux de gros œuvre et passerelle métallique, lot n° 02 de l'opération d'aménagement de l'accessibilité PMR et ravalement de façades du bâtiment "La Feltière" à Fameck.

Décision n° 2014-359 du 23 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société SOCOTEC pour la réalisation d'une mission d'assistance technique pour la rédaction des notices de sécurité et d'accessibilité nécessaires aux aménagements du R+2 de l'aile Est et du rez-de-chaussée de l'aile Ouest concernant le futur siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n° 2014-360 du 22 décembre 2014

DECIDE d'accepter le contrat d'assurance Dommages Ouvrage de la société ALBINGIA pour la construction de la micro-crèche La Souris Verte à Neufchef.

Décision n° 2014-361 du 31 décembre 2014

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société ALBINGIA de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et à la décomposition du prix global et forfaitaire afin de prendre en compte les travaux supplémentaires nécessaires à l'isolation extérieure du plénum concernant les travaux de murs rideaux – menuiseries extérieures aluminium – métallerie, lot 02 de l'opération de la réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2

Décision n° 2015-001 du 8 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société ARC pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du bâtiment dispatching (ISMH) en salle d'exposition sur le parc du Haut-fourneau U4.

Décision n° 2015-002 du 26 janvier 2015

DECIDE d'accepter la mise à disposition du bâtiment des grands bureaux du site du parc du haut-fourneau U4 au Service Départementale d'Incendie et de Secours de la Moselle.

Décision n° 2015-003 du 13 janvier 2015

DECIDE d'accepter l'indemnité de sinistre pour le dommage survenu le 3 septembre 2013 au centre aquatique FERALIA par la compagnie d'assurance PNAS, titulaire de la police d'assurance responsabilité civile de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, a proposé une indemnité de sinistre de 2 972,40 € le 30 décembre 2014 relative à l'aboutissement du recours contre la société Travo Diam (Franchise à la charge de Travo Diam).

Décision n°2015-004 du 6 janvier 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société BUROLOR afin de compléter le bordereau des prix unitaires par l'ajout des nouveaux prix relatifs aux prestations de maintenance des systèmes d'impression concernant le lot n° 2 de l'opération acquisition de matériels et logiciels informatiques dans le cadre de l'équipement du nouvel hôtel de communauté et la mise en œuvre d'outils de dématérialisation.

Décision n°2015-005 du 8 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la Société Buro Conseil Lorraine pour la fourniture de sièges de travail et visiteurs, sièges de collaboration, canapés, poufs et tables, lot 1 de l'opération relative à l'aménagement du nouveau siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch - acquisition de mobilier de bureau et d'équipements technologiques.

Décision n°2015-006 du 8 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la Société Buro Conseil Lorraine pour la fourniture de plans de travail, tables de réunion, rangements, mobilier de restauration, lot 2 de l'opération relative à l'aménagement du nouveau siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch - acquisition de mobilier de bureau et d'équipements technologiques.

Décision n°2015-007 du 8 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la Société SDIB pour la fourniture de tables de réunion interactives et de plans de travail interactifs, lot 3 de l'opération relative à l'aménagement du nouveau siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch - acquisition de mobilier de bureau et d'équipements technologiques.

Décision n°2015-008 du 8 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la Société SDIB pour la fourniture d'un système de rangement pour archivage, lot 5 de l'opération relative à l'aménagement du nouveau siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch - acquisition de mobilier de bureau et d'équipements technologiques.

Décision n°2015-009 du 26 janvier 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie 3 secondes, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n°2015-010 du 8 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société ADULLACT PROJECT pour la fourniture d'un contrat de maintenance et de support services concernant le libriciel i-parapheur de l'Adullact et de la plateforme de télétransmission S²LOW/Hélios pour les besoins respectivement de validation et de télétransmission des documents de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-011 du 20 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la Société EUROVIA pour les travaux de voirie et réseaux divers et bâtiments, lot n° 01 de l'opération relative à la requalification et à l'extension de la déchèterie Eco-centre à Florange.

Décision n°2015-012 du 20 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la Société TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour les travaux d'espaces verts, lot n° 03 de l'opération relative à la requalification et à l'extension de la déchèterie Eco-centre à Florange.

Décision n°2015-013 du 13 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société REFSA pour la fourniture d'une mise à jour de la licence existante Autodesk Building Suite de la version Standard à la version Premium afin de faire bénéficier les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch de fonctionnalités avancées.

Décision n°2015-014 du 15 janvier 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition partielle des ateliers mécaniques du Parc du haut-fourneau U4 à la commune d'Uckange.

Décision n°2015-015 du 16 janvier 2015

DECIDE d'accepter la note d'honoraires présentée par Maître Philippe COSSALTER concernant les difficultés administratives et juridiques rencontrées avec l'entreprise titulaire du lot sols durs-étanchéité du marché public relatif à l'opération de réhabilitation de la piscine à Serémange-Erzange.

Décision n°2015-016 du 15 janvier 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec le le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle – CALM, mandataire du groupement conjoint constitué du CALM et de l'association PACT de l'Est Parisien de prise en compte d'un diagnostic amiante sur les parties communes et privatives des copropriétés Les mimosas I, II et III à Uckange.

Décision n°2015-017 du 20 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société ARCHIMED pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et de courriers, lot 05 concernant l'acquisition de matériels et logiciels informatiques dans le cadre de l'équipement du nouvel hôtel de communauté et la mise en œuvre d'outils de dématérialisation.

Décision n°2015-018 du 15 janvier 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de locaux situés dans l'aile nord des grands bureaux du Parc du haut-fourneau U4 à l'association MECILOR.

Décision n°2015-019 du 3 février 2015

DECIDE d'accepter la convention définissant les modalités du soutien accordé à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par le Conseil Régional de Lorraine pour l'aménagement d'une salle d'exposition à Uckange.

Décision n°2015-020 du 20 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société ELISATH de contrat de service de maintenance de billetterie et de contrôle des accès du Centre aquatique FERALIA (hors pièces détachées) pour une durée de 3ans.

Décision n°2015-021 du 22 janvier 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition d'un véhicule léger de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'Office de Tourisme du Val de Fensch dans le cadre d'un déplacement au salon du tourisme de Bruxelles du 07 au 09 février 2015.

Décision n°2015-022 du 26 janvier 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société PHR BTP de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires et d'en supprimer d'autres concernant les travaux de V.R.D., lot 1 de l'opération relative aux travaux de construction d'une microcrèche modulaire à Neufchef.

Décision n°2015-023 du 26 janvier 2015

Annule et remplace la décision n° 2014-268 du 16 octobre 2014. Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société CHALETS FABRE de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires et d'en supprimer d'autres.

Décision n°2015-024 du 30 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST pour les travaux de voirie et réseaux divers (V.R.D), lot n° 01 de l'opération relative à la réalisation d'un parking de covoiturage et de l'aménagement de la RD 952 et de la place de l'Hôtel de Ville à Knutange.

Décision n°2015-025 du 30 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société MULLER TP pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public, lot n° 02 de l'opération relative à la réalisation d'un parking de covoiturage et de l'aménagement de la RD 952 et de la place de l'Hôtel de Ville à Knutange.

Décision n°2015-026 du 30 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société TERA Paysages Environnement pour les travaux d'espaces verts et de mobilier urbain, lot n° 03 de l'opération relative à la réalisation d'un parking de covoiturage et de l'aménagement de la RD 952 et de la place de l'Hôtel de Ville à Knutange.

Décision n°2015-027 du 3 février 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie la Chouing, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 6 juin 2015.

Décision n°2015-028 du 3 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 au contrat de cession incluant les frais de déplacement pour le spectacle de la compagnie la Chouing.

Décision n°2015-029 du 29 janvier 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société DEMARTD relative à la maintenance et l'assistance technique des logiciels de la gamme Autodesk pour les services techniques et le service SIG.

Décision n°2015-030 du 3 février 2015

DECIDE d'accepter le contrat inscrivant une exposition de l'association 47, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 29 mai au 07 juin 2015

Décision n°2015-031 du 3 février 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de Thank you for Coming ASBL, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 6 juin 2015.

Décision n°2015-032 du 3 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 au contrat de cession incluant les frais de déplacement pour le spectacle de Thank you for Coming ASBL.

Décision n°2015-033 du 3 février 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la salle de gymnastique du gymnase Jean Moulin de la Ville d'Uckange au Relais communautaire « La Luciole » géré par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-034 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter la création d'un tarif à 6 €40 concernant l'entrée piscine et sauna durée illimitée à la piscine à Florange.

Décision n°2015-035 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société ISOLACIER de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire

aux clauses du marché des travaux supplémentaires concernant les travaux de couverture étanchéité, lot 4 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-036 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 5 avec la société LEFEVRE SAS de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires concernant les travaux de menuiseries extérieures aluminium, lot 5 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n°2015-037 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 4 avec la société LEFEVRE SAS de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires et de rectifier l'erreur de retranscription du montant de la TVA à 19,6 % noté dans l'avenant n° 3 concernant les aux travaux de serrurerie, lot 7 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n°2015-038 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 4 avec la société de prise CLESTRA en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires concernant les travaux de cloisons démontables, lot 8 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-039 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 4 avec la société SILISTRINI SA de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier et de rectifier l'erreur de retranscription du montant du marché hors TVA à 20 % noté dans l'avenant n° 3 concernant les travaux de plâtrerie – faux-plafonds, lot 9 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n°2015-040 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société MENUISERIE KELLER SERVICE de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier concernant les travaux de menuiseries intérieures bois, lot 10 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-041 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société SAS LAGARDE MEREGNANI de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultants d'aléas de chantier concernant les travaux de peinture, lot 13 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Décision n°2015-042 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société SAS LAGARDE MEREGNANI de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier et d'en supprimer d'autres concernant les travaux de sols souples - chapes - parquets, lot 12 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-043 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 SALMON avec la société de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins à la décomposition du prix global et forfaitaire concernant des travaux supplémentaires de peinture dans le hall de l'immeuble.

Décision n°2015-044 du 4 février 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°2 avec la société RIEU & Cie de prise en compte des modifications à apporter en moins à la décomposition du prix global et forfaitaire concernant lot 2 de l'opération d'aménagement de l'accessibilité PMR et du ravalement de façades du bâtiment "La Feltière" à Fameck.

Décision n°2015-045 du 11 février 2015

DECIDE d'accepter l'indemnité de sinistre pour le dommage survenu le 29 décembre 2013 sur un candélabre dans le rond-point du Triangle à Fameck, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 750,00 € correspondant au remboursement de la franchise, le 27 janvier 2015 étant donné que le tiers responsable était identifié.

Décision n°2015-046 du 11 février 2015

DECIDE d'accepter la convention de l'UGAP permettant de bénéficier des prestations de la société GE Capital Fleet Services relatives à la réalisation de prestations de location longue durée (LLD) de véhicules particuliers et utilitaires légers et prestations associées.

Décision n°2015-047 du 5 février 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre l'association ATNA de Terville et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année 2015.

Décision n°2015-048 du 5 février 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange entre l'association ATNA de Terville et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année 2015.

Décision n°2015-049 du 10 février 2015

DECIDE d'accepter la nouvelle convention avec l'OCAD3E définissant les modalités de mise en place de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Décision n°2015-050 du 10 février 2015

DECIDE d'accepter la convention avec Recyclum définissant les modalités de fourniture à la collectivité des conteneurs spécifiques et d'enlèvement gratuits pour le traitement/recyclage des lampes usagées d'une part, et les conditions dans lesquelles la collectivité procède à la collecte sélective des lampes usagées d'autre part.

Décision n°2015-051 du 13 février 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Florange entre le collège Louis Pasteur à Florange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2014-2015.

Décision n°2015-052 du 11 février 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société KMPG pour la mission d'audit global de cinq structures multi-accueils implantées sur le territoire du Val de Fensch.

Décision n°2015-053 du 11 février 2015

DECIDE d'accepter les propositions d'abonnement Certificat électronique AUDACIO RGS 2* présentées par ChamberSign France pour une durée de 3 ans, à compter de la date de téléchargement du certificat.

Décision n°2015-054 du 13 février 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société OVH de renouveler le nom de domaine pour le parc du haut-fourneau U4 : hf-u4.com, pour une durée d'un an.

Décision n°2015-055 du 13 février 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société ELISATH pour la fourniture d'un contrat de maintenance et de services concernant les installations de billetterie et de contrôle d'accès du centre aquatique Feralia à Hayange.

Décision n°2015-056 du 16 février 2015

DECIDE d'accepter la mise à disposition partielle des ateliers mécaniques du Parc du haut-fourneau U4 à l'association « La compagnie des Bestioles ».

Décision n°2015-057 du 16 février 2015
DECIDE d'accepter la convention de prêt de l'exposition Jaurès par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la Mairie de Knutange.

Décision n°2015-058 du 16 février 2015
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie Les Petits Délices, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n°2015-059 du 17 février 2015
DECIDE d'accepter la proposition de la société E-N-E-S définissant l'entretien périodique de la fontaine située sur le domaine Ste Neige à Neufchef.

Décision n°2015-060 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter la résiliation du bail liant la CAVF et la société CB Publicité pour le bâtiment relais à Nilvange, considérant que lesdits locaux ont été cédés à la société CB publicité.

Décision n°2015-061 du 19 février 2015
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de « Manivelle Production », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 2 avril 2015.

Décision n°2015-062 du 19 février 2015
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie Five Foot Fingers, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 14 juin 2015.

Décision n°2015-063 du 19 février 2015
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie Les Royales Marionnettes asbl, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n°2015-064 du 19 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n°1 au contrat de cession incluant les frais de déplacement pour le spectacle de la compagnie Les Royales Marionnettes asbl.

Décision n°2015-065 du 19 février 2015
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition du véhicule Peugeot Partner tepee immatriculé AX-021-NE 57 à Monsieur Claude LEVEQUE, du 17 au 19 mars 2015, pour ses déplacements sur le site du Haut Fourneau U4 à UCKANGE.

Décision n°2015-066 du 20 février 2015
DECIDE d'accepter l'indemnité de sinistre pour le dommage survenu le 15 décembre 2014, vol d'un IPAD à l'Hôtel de Communauté à Hayange, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens – Tous risques informatiques de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre.

Décision n°2015-067 du 23 février 2015
DECIDE d'accepter la proposition de la Société SDIB pour la fourniture de tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, système de réservation de salles, lot 4 de l'opération relative à l'aménagement du nouveau siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch - acquisition de mobilier de bureau et d'équipements technologiques.

Décision n°2015-068 du 23 février 2015
DECIDE d'accepter la convention de la société ORANGE pour la réalisation d'enfouissement des réseaux de communication situés au centre-ville de Knutange.

Décision n°2015-069 du 23 février 2015
DECIDE d'accepter le devis n° 34601754 proposé par l'UGAP pour le déménagement du nouveau siège de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-070 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n° 5 avec la société SILISTRINI SA de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires et d'en supprimer d'autres concernant les travaux de

plâtrerie – faux-plafonds, lot 9 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Décision n°2015-071 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n° 4 avec la société SAS LAGARDE MEREGNANI de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultants d'aléas de chantier concernant travaux de peinture, lot 13 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-072 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société SCHINDLER de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier concernant les travaux d'ascenseurs, lot 14 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-073 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n° 4 avec la société CERULLI MARCO de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires indispensables à la réalisation du chantier concernant les travaux de plomberie - sanitaires, lot 15 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Décision n°2015-074 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société VARNEROT de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultants d'aléas de chantier concernant les travaux de ravalement – traitement de la pierre, lot 16 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

Décision n°2015-075 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société SECURITE SERVICES INSTALLATION de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier et d'en supprimer d'autres concernant les travaux d'électricité – courants forts et faibles, lot 18 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2015-076 du 24 février 2015
DECIDE d'accepter la proposition du groupement solidaire composé des bureaux d'études Espace et Territoires, mandataire, et Techni-Conseil pour la prestation visant à créer un lotissement artisanal et à modifier le règlement XU du PLU de Florange.

Décision n°2015-077 du 25 février 2015
DECIDE d'accepter la convention de résidence entre l'association « The Five Foot Fingers » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle sur le parc du Haut-fourneau U4.

Décision n°2015-078 du 25 février 2015
DECIDE d'accepter la convention de coproduction entre l'association « The Five Foot Fingers » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue de la création d'un spectacle.

Décision n°2015-079 du 26 février 2015
DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société au marché n° 2014-02-001 pour les prestations de retrait, de manutention, de transport d'objets et de stockage, de mise dans les filières de traitement appropriées, de mobiliers et de matériels divers issus de l'immeuble 17, avenue des Tilleuls à Uckange.

Décision n°2015-080 du 26 février 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre l'association Bel'Form de Thionville et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année 2015.

Décision n°2015-081 du 26 février 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société CEP pour l'entretien et la vérification des grilles et des alentours des ouvrages hydrauliques de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H56.

HAYANGE, le 16 avril 2015
Le Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH
Siège :
Hôtel de Communauté
HAYANGE

Michel LIEBGOTT

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 40
Membres ayant donné procuration : 9
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 2

Date de la convocation : 2 avril 2015
La séance débute à 19 H et se termine à 21H38.

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le : 16 avril 2015

Etaient présents :

Mme CHOLLOT, Mme CORION, Mme KHAMASSI, Mme KOCEVAR, Mme MOUMENE, Mme CONTI-REINERT, Mme FICARRA,

M. CERBAI J.P, M. LEBOURG, M. ARNOULD, M. HEYERT, M. LARCHER, M. LIEBGOTT, M. TARILLON, M. CERBAI F, M. CORAZZA,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme DEISS, Mme DERATTE, Mme LOMBARDI, Mme PARREZ, Mme PISU, Mme SASSELLA, M. PERON et M. DAVID.

Etait absente excusée : /

Etaient absents : Mme DA SILVA et M. HAINY